

Health Professions Appeal
and Review Board

Health Services Appeal and
Review Board

Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee

Commission d'appel et de révision des
professions de santé

Commission d'appel et de révision des
services de santé

Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C



RAPPORT ANNUEL

2014-2015

Health Professions Appeal
and Review Board

Commission d'appel et de révision des
professions de santé

Health Services Appeal and
Review Board

Commission d'appel et de révision des
services de santé

Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee

Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C



Le 30 juin 2015

L'honorable D^r Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau du ministre
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Monsieur le Ministre,

OBJET : Rapport annuel de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Au nom des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2014-2015.

Les commissions et le comité précités maintiennent leur engagement à l'égard des initiatives définies dans le présent rapport et ont à cœur d'assurer l'excellence des services fournis à la population de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Janice Vauthier'.

Janice Vauthier
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

c. : Sara van der Vliet
Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrareure, Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



Le 30 juin 2015

Janice Vauthier
Présidente

Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
151, rue Bloor Ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit des services de soutien complets sur le plan de l'administration, des affaires, des finances et de la gestion des cas à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, à la Commission d'appel et de révision des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les « conseils de santé »). En outre, il fournit des services de soutien semblables à d'autres tribunaux décisionnels et assure des fonctions de traitement des paiements pour des services de santé.

Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a continué à travailler pour fournir un service à la clientèle de grande qualité aux parties aux instances des conseils de santé. Dans le souci de traiter les dossiers dans les meilleurs délais, la plupart des demandes reçues par les conseils de santé sont désormais résolues en moins d'un an. L'amélioration continue des pratiques et des procédures doublée de la prise en charge par les membres de toutes les conférences préparatoires a optimisé les communications entre les commissions des services de santé, les parties et les intervenants et permis de mieux connaître et comprendre les processus et la compétence des commissions.

À l'instar des exercices précédents, les fonds versés au Secrétariat sont prélevés à même le Trésor. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme les dépenses liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières de la page 17 et des pages 23 et 25. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé ou au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C. Ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et présentés au ministère.

Les dépenses directement liées aux conseils de santé ont diminué au cours des deux derniers exercices. Cette baisse des coûts est attribuable aux économies réalisées grâce à l'expérience du personnel et des membres, ainsi qu'à la simplification des procédures et à une utilisation plus stratégique de la technologie pour appuyer les activités liées à la gestion de cas, comme la fourniture de matériel par voie électronique aux membres des conseils plutôt que l'envoi de copies papier par messenger. L'augmentation du nombre de dossiers au sein d'un conseil peut être et est généralement compensée par la diminution du nombre de dossiers d'un autre conseil, ce qui donne au Secrétariat de la souplesse sur le plan de l'affectation des ressources et assure un solide contrôle

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



des conseils de santé et de leurs membres et ainsi des dépenses responsables tout en donnant accès à la justice. Les contraintes financières attribuables aux activités des conseils de santé demeurent essentiellement associées à une augmentation de 100 pour cent des indemnités journalières des membres de ceux-ci entre 2006 et 2009, sans hausse correspondante du financement de base du Secrétariat.

Je me réjouis de partager les réalisations des conseils de santé avec vous et j'espère que l'information concernant les commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C vous sera utile.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sara van der Vliet".

Sara van der Vliet

Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé

Registratrice, Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

TABLE DES MATIÈRES

A.	Message de la présidente	Page 1
B.	Mandats des conseils de santé - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Page 3 Page 5 Page 6
C.	Réalisations des conseils de santé	Page 7
D.	Activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 10 Page 17
E.	Activités de la Commission d'appel et de révision des services de santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 18 Page 23
F.	Activités du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 24 Page 25
G.	Activités combinées des conseils de santé	Page 25
H.	Membres - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Page 26 Page 27 Page 28
I.	Personnel du Secrétariat des conseils de santé	Page 29

A. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

À titre de présidente des conseils de santé (Commission d'appel et de révision des professions de la santé, Commission d'appel et de révision des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C), je suis ravie de vous faire rapport des activités des conseils de santé pour l'exercice 2014-2015.



Le présent rapport fait état de plusieurs réalisations, mais j'aimerais porter l'attention des lecteurs plus particulièrement sur celles qui touchent quatre secteurs : l'accès aux services, la prestation des services, la responsabilité financière et la contribution au Groupe de travail sur les agressions sexuelles :

1. **Accès aux services** : Les parties ont la capacité d'accéder et de participer aux services de soutien des décisions des conseils de santé par écrit, par téléphone et en personne au bureau des conseils de santé à Toronto ou dans d'autres grands centres de la province. Les parties peuvent également correspondre avec le conseil de santé et prendre part à leur appel dans la langue officielle de leur choix.
2. **Prestation des services** : Selon notre engagement à l'égard de l'amélioration de la prestation des services et de la réduction du temps de traitement des dossiers, plus de 80 pour cent des questions ont été résolues en moins d'un an malgré leur nombre et leur complexité accrus.
3. **Responsabilité financière** : Bien que le volume d'activités liées à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) et à la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) a continué à fluctuer au cours des cinq dernières années, les coûts associés aux paiements versés aux membres ont diminué de 34 pour cent. De plus, les coûts de fonctionnement des deux commissions ont diminué de 5 pour cent par rapport à ceux de l'exercice financier 2013-2014. Ces résultats continuent d'être attribuables à la compétence et à l'expérience des membres, à l'optimisation des ressources des membres régionaux et à l'attention accordée à l'efficacité dans la gestion des cas et aux séances de formation et d'éducation des membres.
4. **Groupe d'étude sur l'abus sexuel** : À titre d'organisme décisionnel indépendant qui supervise les professions de la santé réglementées en Ontario, la Commission d'appel et de révision des professions de santé (CARPS) était bien placée pour fournir des renseignements au Groupe d'étude du ministre sur la prévention de l'abus sexuel de patients chargé d'examiner l'incidence de la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*. La demande du Groupe d'étude reconnaissait le mandat de la CARPS de veiller à la prévention du public en ce qui concerne les décisions des Comités des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres des professions de la santé autoréglées de la province relativement aux plaintes d'abus sexuel de patients. L'information demandée a été fournie au Groupe d'étude en février 2015 en conformité avec la priorité de la Commission d'assurer des services de santé de haute qualité pour la population de l'Ontario.

Les réalisations des conseils de santé soulignées dans le rapport de cette année mettent en lumière le dévouement, les compétences et le professionnalisme des membres des conseils de santé et du personnel du Secrétariat. Les membres siégeant aux conseils de santé représentent un échantillon de la population de l'Ontario, se consacrent à servir celle-ci et à assumer les responsabilités législatives des conseils de santé.

Je suis fière de travailler avec une équipe si merveilleuse. Nous serons ravis de poursuivre notre démarche au service de la population en 2015.



Janice Vauthier

Présidente

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

B. MANDATS DES CONSEILS DE SANTÉ

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel indépendant créé par la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*¹ qui supervise les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant des professions de la santé réglementées.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et de la *Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal juridictionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence concerne les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de santé de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

Professions de la santé réglementées	
Audiologiste	Sage-femme
Acupuncteur et acupuntrice	Naturopathe*
Podologue	Infirmier et infirmière
Chiropraticien et chiropraticienne	Ergothérapeute
Hygiéniste dentaire	Opticien et opticienne
Technologue dentaire	Optométriste
Dentiste	Pharmacien et pharmacienne
Denturologue	Physiothérapeute
Diététiste	Psychologue
Homéopathe	Psychothérapeute*
Kinésiologue	Thérapeute respiratoire
Massothérapeute	Orthophoniste
Technologiste de laboratoire médical	Praticien et praticienne en médecine traditionnelle chinoise
Technologue en radiation médicale	Vétérinaire
Médecin	

* Conseils transitoires régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Les procédures d'appel auprès de la CARPS concernant ces ordres entreront en vigueur lorsque la structure finale des comités et les processus d'inscription de ces professions seront mis en place.

La CARPS tient des audiences, mène des réexamens, rend des décisions et des ordonnances et formule des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité d'inscription des ordres;

¹ Lois de l'Ontario, 1998, chap.18

- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Elle peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire.

La majorité du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres des professions autoréglées en Ontario en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario aux termes de la *Loi sur les vétérinaires*. Conformément à ces lois, la CARPS a le pouvoir :

- de confirmer ou d'annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
- de soumettre des recommandations au comité;
- de demander au comité de prendre d'autres mesures.

De plus, la CARPS mène des réexamens ou tient des audiences relativement aux demandes d'inscription des professionnels de la santé ou d'agrément d'établissements pharmaceutiques et de cabinets de vétérinaires. La CARPS détient les pouvoirs suivants :

- confirmer les ordonnances ou les décisions proposées du comité de l'inscription;
- demande à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au requérant, si cette personne réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité de l'inscription;
- demande à l'ordre de délivrer au requérant un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou restrictions qu'elle juge appropriées, si le requérant est admissible à l'inscription et si le comité de l'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
- renvoyer le cas au comité de l'inscription, avec les recommandations utiles.

La CARPS entend les appels relatifs aux décisions portant sur les privilèges d'exercice des conseils de 155 hôpitaux publics. En vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS a le pouvoir :

- de confirmer la décision;
- d'amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
- de substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à faire appel ou à procéder à des révisions à l'adresse suivante : www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARPS peuvent, pour leur part, être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*². Elle entend les différends qui découlent de lois liées à la santé et rend des décisions à cet égard.

La CARSS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, et dont seulement trois membres siégeant à la Commission peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Même si la majorité du travail effectué par la CARSS est régi par la *Loi sur l'assurance-santé*, celle-ci a pour mandat de tenir des audiences et de mener des examens en vertu de douze lois différentes, lesquelles sont énumérées ci-dessous :

Lois qui confèrent des pouvoirs à la CARSS		
<i>Loi sur les ambulances</i>	<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>

La CARSS tient des audiences, mène des examens, rend des décisions et des ordonnances et formule des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements ainsi que les factures des praticiens;
- les services de placement communautaires en ce qui a trait à l'admissibilité pour un placement dans un établissement de soins de longue durée;
- les fournisseurs de services communautaires de soins de longue durée quant à la gamme et à la portée des services fournis;
- le ministre et les fonctionnaires du ministère à l'égard de la délivrance de permis à des établissements de santé et de l'observation des programmes obligatoires par les conseils de santé municipaux;
- les responsables de la santé publique relativement aux risques pour la santé des collectivités et aux maladies transmissibles.

La CARSS n'est pas habilitée à mener une enquête ni à prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS devait appliquer les « valeurs de la Charte » dans l'interprétation des dispositions législatives.

Les pouvoirs que détient la CARSS ne sont pas les mêmes pour les douze lois en vertu desquelles elle a un mandat d'appel et de révision. La majorité du travail effectué par la CARSS est régie par la *Loi sur l'assurance-santé*. En vertu de cette loi, la CARSS a le pouvoir de faire ce qui suit :

² Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18

- i) confirmer ou infirmer la décision;
- ii) amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
- iii) substituer son opinion à celle du directeur général.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARSS est habilitée à faire appel à l'adresse suivante : www.hsarb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARSS peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (le « Comité de révision ») le 1^{er} mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision, qui réunit des membres nommés par le ministre, examine les décisions de l'évaluateur concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre du Programme.

Les citoyens peuvent faire appel au Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C par l'intermédiaire du ministère de la Santé afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1^{er} janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection au VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le Programme ontarien.

Les personnes qui demandent l'aide du Programme, si elles ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme, peuvent faire examiner cette décision par le Comité de révision. Celui-ci étudie la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut, soit confirmer, soit infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur dans le cadre du Programme. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web du ministère de la Santé au www.health.gov.on.ca, sous l'onglet Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

C. RÉALISATIONS DES CONSEILS DE SANTÉ

Tout au long de la période visée par le présent rapport annuel, les conseils de santé (commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C) ont cherché à maintenir des opérations responsables, transparentes et efficaces tout en continuant à prendre des décisions de façon indépendante, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services à la population ontarienne. Dans le cadre de leurs attributions et de leur mandat, nous soulignons les réalisations suivantes :

- **Accès à la justice :**
 - Selon l'engagement des conseils de santé d'offrir un accès égal aux parties qui choisissent d'utiliser le français, celles-ci sont informées de leur droit de procéder en français, en anglais ou de façon bilingue au cours des audiences ou des examens. Le personnel francophone du Secrétariat des conseils de santé et les comités d'audience francophones offrent des services à l'appui de toutes les demandes d'audience en français ou bilingue. Dans les cas où les parties ont demandé de procéder en français ou de façon bilingue, elles ont reçu tous les services et documents en anglais et en français. Les conseils de santé affichent l'ensemble des décisions et des sommaires des décisions-clé en français sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). Ces actions des conseils permettent aux parties d'avoir un accès égal aux services dans la langue officielle de leur choix et aident les conseils de santé à tenir leur engagement d'offrir un processus décisionnel juste, ouvert et responsable.
 - Les conseils de santé continuent à offrir leurs services à l'échelle de la province. Le plus souvent, les affaires entendues à l'extérieur de Toronto le sont à London, Ottawa, Windsor, Waterloo, Thunder Bay, Kingston et Sudbury. Qui plus est, les conseils de santé dirigeront leurs instances par écrit ou par voie électronique (par téléconférence), lorsque les causes s'y prêtent pour aider la population ontarienne à avoir accès à la justice.
 - L'accès des parties à la facilitation des dossiers auprès des membres avant les audiences demeure une réalisation clé des conseils de santé. Le règlement rapide des appels peut être effectué lorsque les parties obtiennent une explication claire des mandats législatifs. De plus, le regroupement survenu en 2013 des règles de pratique et de procédure de chaque conseil en un ensemble unique de règles fait en sorte que le public est mieux informé des procédures juridictionnelles. Les 20 directives de pratique vont de pair avec les Règles communes des conseils de santé et présentent des conseils concrets aux membres du public dans des textes simples sur certains services précis liés aux pratiques générales des conseils de santé. Cette réalisation renforce l'engagement envers l'objectif des conseils de santé d'améliorer la prestation des services et s'inscrit dans l'initiative d'accès à la justice des conseils.
 - Les conseils de santé exercent des activités de rayonnement continu pour améliorer la compréhension du public de ses processus, augmenter l'accès à la justice et demeurer au courant des enjeux actuels et des besoins des intervenants. Pour atteindre ces objectifs, les conseils de santé continuent de participer à plusieurs initiatives, surtout le programme de rédaction de sommaires et de stages organisé par le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono; le Health Law Students Advocacy Project, une initiative de la Medico-Legal Society of Toronto, du Réseau national d'étudiant(e)s pro bono et des facultés de droit de l'Ontario; une participation au stage du University of Toronto Internationally Trained Lawyers Program (ITLP) pour une période de trois mois; et une participation à une séance d'information avec des élèves du secondaire qui prennent part à des programmes d'été des facultés de médecine et de droit à l'Université de Toronto.

- **Accessibilité :**

- Les conseils de santé ont pris l'engagement de défendre les principes énoncés dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*³ en veillant à ce que les personnes handicapées aient l'occasion, à l'instar de toute autre personne, d'accéder aux services assurés par les conseils et d'en profiter. Les conseils de santé ont rempli les exigences énoncées dans les Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.

- **Responsabilité :**

- **Prestation des services :**

- Poursuivant notre engagement à l'égard de l'amélioration de la prestation des services et de la diminution du temps de règlement, plus de 80 pour cent des dossiers présentés aux conseils de santé sont résolus en moins d'un an.
- La technologie est un élément clé de l'amélioration de la prestation des services. C'est pourquoi nous continuons à nous concentrer sur l'utilisation de la technologie pour la diffusion et la réception de documents et avons entrepris des démarches pour encourager les parties à le faire aussi, lorsque c'est opportun.
- La présidente des conseils de santé a rencontré des représentants des intervenants au cours du dernier exercice pour discuter des démarches des conseils de santé visant à améliorer les transmissions par voie électronique et à réaliser des gains d'efficacité dans l'échange de documents fournis aux conseils pour le règlement de dossiers.
- Les conseils de santé continuent à tenir des conférences préparatoires pour tous les dossiers dont les conseils sont saisis afin de veiller à ce que les parties comprennent la compétence des conseils et les processus s'y rattachant et de créer un cadre confidentiel pour discuter des dossiers et définir des points d'entente. Au cours du dernier exercice financier, les conseils de santé ont simplifié leur processus pour les conférences préparatoires en faisant davantage appel aux vice-présidents des conseils afin de s'assurer que les pratiques des conseils soient beaucoup mieux comprises et qu'un calendrier d'activité soit fourni aux parties.

- **Responsabilité financière :**

- Fidèles à notre engagement à l'égard de l'amélioration de notre rentabilité sans compromettre la prestation des services, nous continuons à nous concentrer sur la technologie, tel qu'il est indiqué dans la section précédente sur la prestation des services. Au cours du dernier exercice, la CARPS et la CARSS ont réussi à réduire de façon globale leurs coûts liés aux photocopies et aux services de messagerie ainsi que leurs coûts administratifs connexes de 50 pour cent.
- De plus, les coûts de fonctionnement des deux commissions ont diminué de 38 pour cent par rapport à ceux de l'exercice financier 2010-2011. Ces résultats continuent d'être attribuables à la compétence et à l'expérience des membres, à l'optimisation des ressources des membres régionaux et à l'attention accordée à l'efficacité dans la gestion des cas et aux séances de formation et d'éducation des membres.
- Bien que le volume d'activités liées à la CARPS et à la CARSS varie annuellement, les conseils de santé ont constaté une augmentation importante du nombre d'affaires tranchées à l'extérieur du bureau de Toronto des conseils de santé. Le nombre d'affaires jugées à l'extérieur de Toronto s'est accru de 30 % depuis l'exercice 2013-2014; toutefois, cette hausse n'a pas fait augmenter les coûts de déplacement. De fait, en comparaison

³ Lois de l'Ontario, 2005, chap. 11

avec l'exercice précédent, une diminution manifeste de 25 pour cent est apparue. Ces économies budgétaires étaient imputables à la coordination économique et proactive des conseils de santé dans la planification des affaires et à la répartition géographique des membres des conseils, ce qui a permis un accès économique aux processus des conseils de santé.

- Les conseils de santé continuent de chercher des façons d'offrir un service exceptionnel au public tout en étant rentables. L'un de ces mécanismes est le recours à l'application d'interaction en direct qui peut être utilisée par des membres des conseils de santé et du personnel du Secrétariat pour tenir des réunions en ligne de divers endroits dans la province et y participer. Ce genre de réunion peut abaisser les coûts liés à une réunion en personne, comme les coûts liés au temps de déplacement et les coûts connexes ainsi que les frais d'hébergement.
- **Recrutement et perfectionnement des membres :**
 - Bien que la base de membres des conseils de santé ait diminué au cours du dernier exercice, l'élargissement continu du nombre de membres des conseils au cours de l'exercice à venir reflétera la diversité géographique, culturelle et linguistique de la province.
 - La formation et le mentorat continus en leadership ont permis d'améliorer la prestation des services des conseils de santé. Le recrutement de nouveaux membres et de vice-présidents au cours des six prochains mois fera en sorte que le potentiel de leadership sera reconnu et développé.
 - Les conseils de santé évaluent régulièrement les besoins en éducation et en formation des membres et du personnel et tiennent deux fois l'an toutes les séances de formation à l'intention des membres pour discuter des meilleures pratiques, des processus en évolution et des questions uniques ou complexes qui ont été soulevées. Une formation additionnelle des membres et du personnel est donnée au besoin lorsque des gens se joignent aux conseils de santé ou en raison de modifications apportées à la loi ou aux processus.

D. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARPS

La CARPS est un tribunal décisionnel autonome dont le domaine de compétence concerne les activités de réglementation de 27 ordres qui régissent 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

La raison d'être de la CARPS est de tenir des audiences, de mener des réexamens, de rendre des décisions et des ordonnances et de formuler des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les décisions prises par les comités d'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Activités récentes de la CARPS				
Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	Demandes reçues	Conférences préparatoires tenues	Questions entendues	Décisions rendues
Réexamen des plaintes	628	633	440	408
Inscription - audiences	39	46	16	18
Inscription - réexamens	91	72	43	53
Agrément	1	0	0	0
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i> – audiences et motions	4	11	1	2
Article 26 de la <i>Loi sur les vétérinaires</i> /Article 28 du Code des professions de la santé de la LPSR ⁴	23	S.O.	S.O.	3
Total	786	762	500	484

⁴ Article 26 – Requête en vertu de la *Loi sur les vétérinaires* et article 28 – Les requêtes en vertu du Code des professions de la santé de la LPSR sont étudiées à la suite de la présentation d'observations écrites et suivies d'une ordonnance définitive de la Commission.

Statistiques sur les demandes soumises à la CARPS

Demandes soumises à la CARPS par type de cas					
Type de dossier	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Réexamen des plaintes	488	629	586	587	628
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i>	5	5	6	3	4
Inscription – audiences	41	22	28	57	39
Inscription – réexamens	70	80	62	73	91
Requête en vertu de l'article 26 – <i>Loi sur les vétérinaires</i>	0	0	0	0	13
Requête en vertu de l'article 28 – <i>Code des professions de la santé (LPSR)</i>	23	25	12	45	10
Agrément	0	3	0	4	1
Nombre total de demandes reçues par la CARPS	627	764	694	769	786

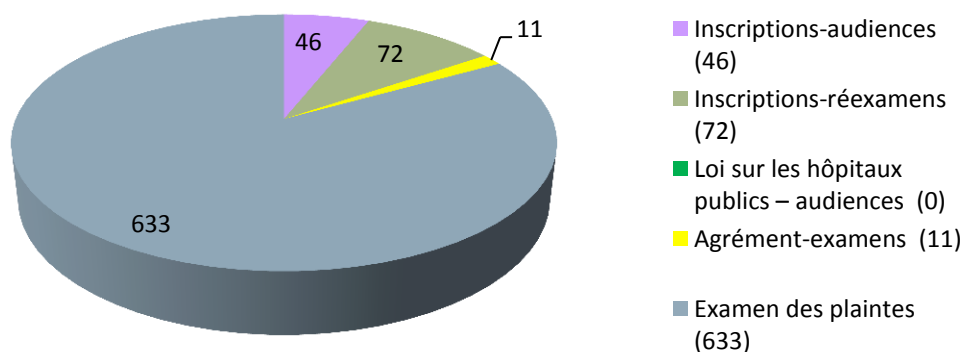
Demandes soumises à la CARPS par ordre : examens des plaintes					
Ordre	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	63 %	69 %	72 %	59 %	64,5 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	4,5 %	7,5 %	3 %	17,5 %	6 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	12 %	9 %	9 %	8 %	10 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	2 %	2 %	0,5 %	2 %	5,5 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	3 %	3,5 %	3 %	2 %	3,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	5 %	2 %	3 %	1,5 %	3 %
Autres ordres	10,5 %	7 %	9,5 %	10 %	7,5 %
Nombre total d'examens de plainte reçus	488	629	586	587	628

Nombre de demandes soumises à la CARPS par ordre : agrément

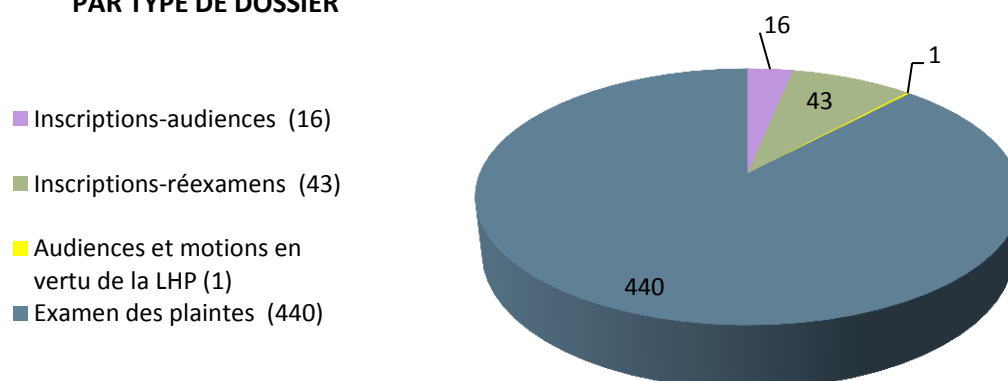
Ordre	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	61 %	74 %	86 %	80,5 %	78 %
Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario	S.O.	S.O.	S.O.	0 %	5,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	8 %	4 %	7 %	1,5 %	5 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	15,5 %	10 %	1 %	5 %	4 %
Ordre des audiologistes et orthophonistes de l'Ontario	0 %	1 %	0 %	0 %	1,5 %
Ordre des diététistes de l'Ontario	2,5 %	0 %	2 %	1 %	1 %
Ordre des denturologistes de l'Ontario	8,5 %	2 %	0 %	0 %	1 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %
Autres ordres	3,5 %	9 %	4 %	11,5 %	3 %
Nombre total de demandes d'agrément	111	102	90	130	130

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARPS

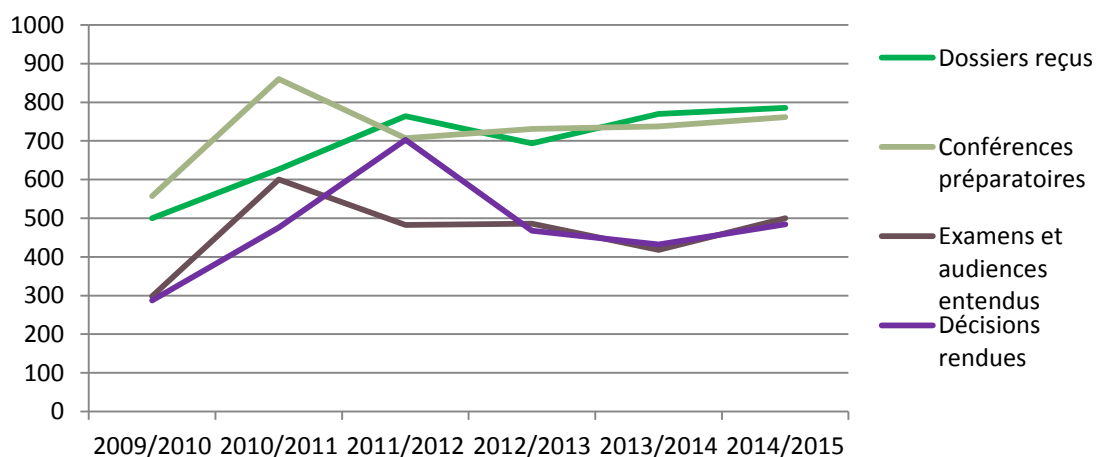
CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES DE LA CARPS PAR TYPE DE DOSSIER



EXAMENS / AUDIENCES DE LA CARPS PAR TYPE DE DOSSIER



TENDANCES POUR LES ACTIVITÉS DE LA CARPS



CARPS – STATISTIQUES D’EXAMEN DES PLAINTES ET DES DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS - Sommaire d’examen des plaintes et des dossiers actifs					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de dossiers actifs en début de période	838	703	546	527	536
Demandes reçues	488	629	586	587	628
Nombre total de dossiers	1 326	1 332	1 132	1 114	1 164
Décisions rendues	421	619	400	384	408
Cas réglés⁵	169	122	173	155	73
Dossiers clos⁶	33	45	32	39	47
Nombre total de cas résolus	623	786	605	578	528
Nombre de dossiers actifs en fin de période	703	546	527	536	636

CARPS – Examen des plaintes – Conclusions ⁷					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cas confirmés	85 %	85 %	91,5 %	89,5 %	92 %
Cas renvoyés	15 %	15 %	8,5 %	10,5 %	8 %
Nombre total de décisions prononcées	421	619	400	384	408

⁵ Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

⁶ Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, et les résolutions administratives.

⁷ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des réexamens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

CARPS – INSCRIPTION : DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS – Inscriptions : dossiers actifs					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de dossiers actifs en début de période	66	70	57	63	98
Demandes reçues	111	102	90	130	130
Nombre total de dossiers	177	172	147	193	223
Décisions rendues	57	64	51	41	71
Cas réglés ⁸	39	40	29	31	36
Dossiers clos ⁹	11	11	4	23	20
Nombre total de cas réglés	107	115	84	95	127
Nombre de dossiers actifs en fin de période	70	57	63	98	96

CARPS – Inscription : conclusions ¹⁰					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cas confirmés	88 %	83 %	92 %	90 %	76 %
Cas renvoyés	12 %	17 %	8 %	10 %	24 %
Nombre total de décisions rendues	57	64	51	41	71

⁸ Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

⁹ Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

¹⁰ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des réexamens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

RECOMMANDATIONS DE LA CARPS

Dans le cadre de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations pour les décisions relatives aux plaintes et à l'inscription et à les adresser au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports ainsi qu'au comité de l'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées¹¹ et au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario¹². Les recommandations précisent les préoccupations entourant la procédure des ordres ou leur politique et, généralement, la CARPS détermine que les ordres mettent à exécution les changements recommandés.

Recommandations de la CARPS – Conclusions						
	2012-2013		2013-2014		2014-2015	
Recommandation par type*	Réexamen des plaintes	Inscription	Réexamen des plaintes	Inscription	Réexamen des plaintes	Inscription
Mettre à jour la pratique de l'ordre	1 %	4 %	0,25 %	0 %	0,25 %	1,5 %
Améliorer la procédure de communication	0 %	10 %	0,25 %	10 %	0,25 %	4 %
Nombre total de recommandations faites	1 %	14 %	0,5 %	10 %	0,5 %	5,5 %
Nombre total de décisions prononcées	400	51	384	41	408	71

DOSSIERS REÇUS EN VERTU DE LA LOI SUR LES HÔPITAUX PUBLICS

Nombre de demandes soumises à la CARPS en vertu de la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i>					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de dossiers actifs en début de période	8	9	8	6	3
Demandes reçues	5	5	6	3	4
Nombre total de dossiers	13	14	14	9	7
Décisions rendues	1	4	5	1	2
Cas réglés*	3	2	3	5	1
Dossiers clos**	0	0	0	0	0
Nombre total de cas réglés	4	6	8	6	3
Nombre de dossiers actifs en fin de période	9	8	6	3	4

¹¹ Paragraphe 35 (1) du *Code des professions de la santé*, Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario, 1991, chap. 18

¹² Paragraphe 27 (1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois révisées de l'Ontario, 1990, chap. V.3

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARPS

Résultats financiers de la CARPS					
DESCRIPTION	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
RÉSULTATS FINANCIERS¹³					
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES¹⁴					
Participation aux délibérations ¹⁵	341 652	289 615	287 409	239 572	257 392
Préparation des délibérations	304 659	243 765	279 726	238 767	243 922
Rédaction de décisions	575 942	499 210	407 715	363 834	373 215
Divulgaration	335 878	244 870	244 631	219 383	231 055
Éducation et administration de la Commission ¹⁶	546 092	275 562	268 961	253 154	226 060
Conférences préparatoires	187 681	134 661	159 143	143 232	114 466
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	12 622	6 395	5 382	3 135	3 741
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	198 186	201 975	198 222	208 386	173 140
Communications ¹⁷	201 840	183 394	117 586	29 047	43 608
Déplacements ¹⁸	265 660	142 140	112 128	131 209	99 405
TOTAL	2 970 212 \$	2 221 587 \$	2 080 903 \$	1 829 719 \$	1 766 004 \$

¹³ Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

¹⁴ Membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

¹⁵ Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

¹⁶ Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, au temps de déplacement et à toutes les réunions des commissions et du comité.

¹⁷ Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de l'exercice 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie des « Communications », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

¹⁸ Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés aux communications.

E. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARSS

La CARSS est un tribunal décisionnel autonome qui a pour mandat de recevoir les appels en vertu de lois de santé précises et de rendre des décisions sur ceux-ci.

La raison d'être de la CARSS est de tenir des audiences, de mener des examens, de rendre des décisions et des ordonnances et de formuler des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements;
- les décisions des organismes en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité aux services;
- les ordres du médecin hygiéniste et des inspecteurs de la santé publique;
- les décisions du directeur concernant la délivrance des permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- les décisions du directeur concernant l'agrément d'établissements de santé autonomes.

Activités récentes de la CARSS				
Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	Demandes reçues	Conférences préparatoires tenues	Questions entendues	Décisions rendues
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	249	425	107	68
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	16	34	3	0
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	12	33	0	0
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	11	53	2	2
<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>	7	16	2	2
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	0	0	0	0
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	0	0	1	1
TOTAL	295	561	115	73

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS DE LA CARSS

Demandes reçues par la CARSS (par loi)					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	344	302	344	383	249
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	12	9	17	12	12
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	8	11	11	9	11
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	7	8	9	10	16
<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>	6	6	8	3	7
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	0	1	1	0	0
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	1	4	1	1	0
<i>Loi sur les ambulances</i>	1	0	0	0	0
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les soins de longue durée</i>	14	0	0	0	0
<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>	0	0	0	0	0
Nombre total de dossiers	393	341	391	418	295

DOSSIERS DE LA CARSS EN VERTU DE LA *LOI SUR L'ASSURANCE-SANTÉ*

La Commission assure un suivi des appels en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* qui se trouvent dans deux catégories :

- Appels relatifs à l'« **admissibilité** », soit les appels qui concernent des gens qui cherchent à se faire déclarer admissibles à une protection médicale à titre de personne assurée sous le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario;
- Appels des « **assurés** », qui ont trait aux demandes de remboursement ou d'approbation préalable de services de santé reçus ou à recevoir en Ontario ou à l'extérieur.

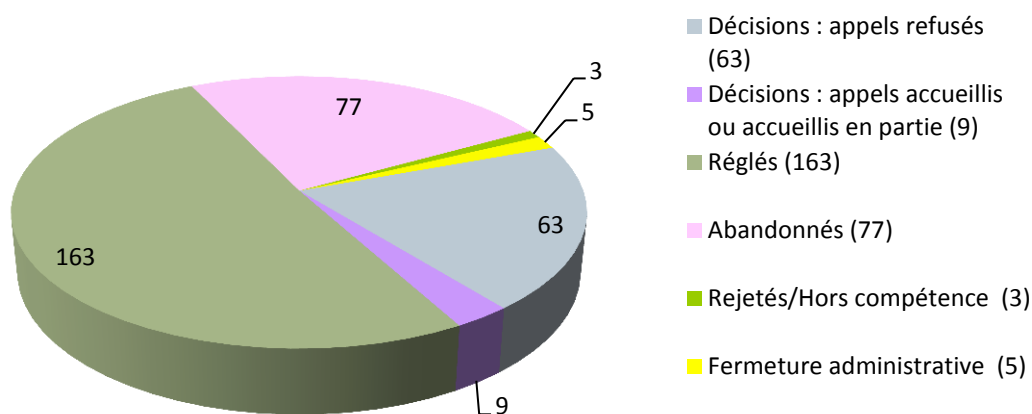
Appels en vertu de la LAS par catégorie					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Demandes reçues					
Assuré	292	243	267	335	185
Admissibilité	52	59	77	48	64
TOTAL	344	302	344	383	249
Appels entendus					
Assuré	114	137	102	48	92
Admissibilité	11	14	6	12	15
TOTAL	125	151	108	60	107
Décisions rendues¹⁹					
Assuré : accueilli ou accueilli en partie	19	22	13	8	8
Assuré : rejeté	76	153	65	54	52
Admissibilité : accueilli ou accueilli en partie	3	4	0	2	1
Admissibilité : rejeté	6	15	7	7	7
TOTAL	104	194	85	71	68

¹⁹ La CARSS ne rend pas de décision à la date de l'audience; par conséquent, le nombre de décisions rendues au cours d'une année peut ne pas correspondre au total des causes entendues.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS ET LES CONCLUSIONS DE LA CARSS

Sommaire des dossiers de la CARSS					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de dossiers actifs en début de période ²⁰	535	457	293	308	227
Demandes reçues	393	341	391	418	295
Décisions rendues	109	196	87	77	73
Dossiers clos ²¹	362	309	289	422	250
Nombre de dossiers actifs en fin de période	457	293	308	227	199

DOSSIERS CLOS DE LA CARSS EN 2014-2015



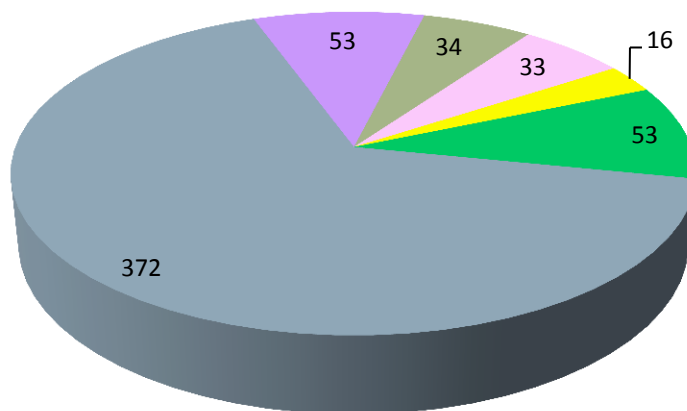
²⁰ Le nombre de dossiers actifs en début de période équivaut au report des demandes actives de l'année précédente.

²¹ Le nombre total de dossiers clos comprend ceux ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, d'une résolution, d'un abandon, d'un règlement ou d'une décision.

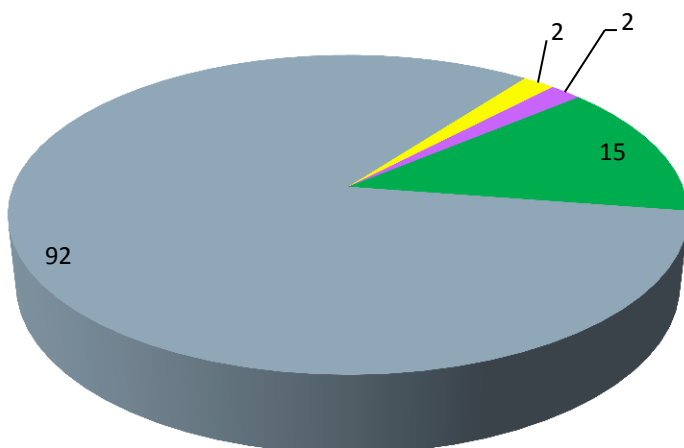
ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARSS

CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES TENUES PAR LA CARSS PAR TYPE DE CAS

- Loi sur les établissements de santé autonomes (34)
- Loi sur la protection et la promotion de la santé (33)
- Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (16)
- Loi sur l'assurance-santé Admissibilité (53)
- Loi sur l'assurance-santé Assuré (372)
- Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires (53)



EXAMENS ET AUDIENCES TENUS PAR LA CARSS PAR TYPE DE CAS



- Loi sur l'assurance-santé - Admissibilité (15)
- Loi sur l'assurance-santé - Assuré (92)
- Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (2)
- Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires (2)
- Loi sur la protection et la promotion de la santé (0)

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARSS

Résultats financiers de la CARSS					
RÉSULTATS FINANCIERS ²²					
DESCRIPTION	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ²³					
Participation aux délibérations ²⁴	121 741	125 343	85 915	60 340	78 701
Préparation des délibérations	80 262	81 904	65 816	43 188	58 377
Rédaction de décisions	126 466	128 409	103 907	72 003	62 491
Éducation et administration de la Commission ²⁵	128 758	104 986	128 488	101 048	89 704
Conférences préparatoires	108 066	91 816	88 388	110 922	95 765
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	26 895	31 970	27 622	16 552	17 784
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	140 625	167 835	171 571	170 478	127 050
Communications ²⁶	85 566	102 476	88 541	27 300	21 750
Déplacements ²⁷	34 050	45 599	27 208	30 967	30 412
TOTAL	852 429 \$	880 338 \$	787 456 \$	632 798 \$	582 034 \$

²² Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

²³ Membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

²⁴ Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

²⁵ Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, aux paiements rétroactifs, au temps de déplacement et à toutes les réunions des commissions et du comité.

²⁶ Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de l'exercice 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie des « Communications », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

²⁷ Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés aux communications.

F. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision examine les décisions de l'évaluateur concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre du Programme.

Sommaire des dossiers du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de dossiers actifs en début de période	19	16	10	6	7
Demandes reçues	8	10	14	6	3
Nombre total de dossiers	27	26	24	12	10
Décisions rendues	6	13	13	2	6
Dossiers clos²⁸	5	3	5	3	3
Nombre de dossiers actifs en fin de période	16	10	6	7	1

²⁸ Comprend les dossiers ayant fait l'objet d'un règlement, d'un abandon ou d'une fermeture administrative.

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Résultats financiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C²⁹

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Indemnités journalières³⁰	13 134	15 821	13 333	6 467	8 456
Autres dépenses	596	1 053	1 448	394	429
Total	13 730 \$	16 874 \$	14 781 \$	6 861 \$	8 885 \$

G. ACTIVITÉS COMBINÉES DES CONSEILS DE SANTÉ

Dossiers actifs des conseils de santé

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CARPS	773	625	598	643	734
CARSS	457	293	308	227	199
CR POAVH	16	8	6	7	1
Total	1 249	929	912	877	934

Nombre de demandes reçues par tous les conseils de santé

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CARPS	627	764	694	769	786
CARSS	393	341	391	418	295
CR POAVH	8	9	14	6	3
Total	1 028	1 114	1 099	1 193	1 084

²⁹ Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

³⁰ Période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 \$.

Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2015 : membre représentant du public = 398 \$.

H. MEMBRES

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2015					
Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Cohen	Sheldon	22 décembre 2005	21 décembre 2016	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Barrie
Denov	Celia	5 janvier 2006	4 janvier 2017	Repr. du public	Toronto
Downing*	Beth	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Foda	Rabiz	27 juin 2007	26 juin 2015	Repr. du public	Mississauga
Getson	Gary	3 février 2006	2 février 2016	Repr. du public	Unionville
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2015	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	2 mars 2005	1 ^{er} mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	13 février 2008	12 février 2018**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	3 septembre 2008	2 septembre 2018	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	30 mai 2006	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	15 décembre 2005	14 décembre 2016	Repr. du public	London
King	Christopher	3 février 2006	2 février 2016	Repr. du public	Markham
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu*	Taivi	11 avril 2006	23 février 2018**	Vice-présidente	Toronto
Makhamra*	Samia	7 mai 2008	6 mai 2016	Repr. du public	Toronto
McKelvey	Darcie	13 février 2008	12 février 2018	Repr. du public	Caledon
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2019	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Petryna	Brenda	10 août 2006	9 août 2016**	Repr. du public	Sudbury
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Cobourg
Sanchez de Malicki	Elvira	28 mai 2008	27 mai 2018	Repr. du public	Toronto
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2017	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 15**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	25 octobre 06	24 octobre 2016**	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2017**	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	8 octobre 2008	7 octobre 2018	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	30 avril 2008	29 avril 2018	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	16 avril 2008	15 avril 2018	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Thunder Bay
Vauthier*	Janice H.	15 décembre 2005	23 février 2018**	Vice-présidente	Thunder Bay

* Nomination conjointe à la CARSS

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux.

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2015

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	25 mars 2009	24 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Ottawa
Burstyn*	Marla K.	3 novembre 2004	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Barrie
Downing*	Beth	15 juillet 2005	14 juillet 2016	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	3 mars 2004	2 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2015	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	18 avril 2011	17 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2019**	Repr. du public	Ottawa
Heynink*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	11 mars 2009	17 juillet 2017**	Vice-président	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu*	Taivi	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Lum	Lillie Lai Quon	1 ^{er} février 1999	22 mars 2016**	Repr. du public	Thornhill
Makhamra*	Samia	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2019	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	1 ^{er} février 1999	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Mullan	Elizabeth A.	15 avril 2003	14 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	3 mai 2010	2 mai 2015**	Vice-présidente	Ottawa
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Cobourg
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2017**	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2015**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2017**	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Thunder Bay
Vauthier*	Janice H.	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Thunder Bay

* Nomination conjointe à la CARPS

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

**Liste des membres du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
au 31 mars 2015**

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Vauthier	Janice H.	11 juin 2014	10 juin 2016	Présidente	Toronto
O'Neil	Kathleen	28 août 2008	30 septembre 2015	Membre du Comité	Toronto
Strevens	Linda	31 juillet 2009	30 septembre 2015	Membre du Comité	Toronto

I. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ

Liste du personnel du Secrétariat des conseils de santé au 31 mars 2015		
Nom	Prénom	Poste
van der Vliet	Sara	Registrateure
Evora	Sandra	Registrateure adjointe
Dunscombe	Anna	Attachée de direction et chercheuse
Demyanenko	Natalya	Coordonnatrice de la gestion des cas
Aberra	Alpha	Agente bilingue de gestion de cas
Baker	Maureen	Agente de gestion des cas
Bolinas	Margaret	Agente de gestion des cas
Choudhary	Sofiea	Agente de gestion des cas
Clifford	Andrew	Agent de gestion des cas
Franklin	Kate	Agente de gestion des cas
Sequeira	Glenn	Agent de gestion des cas
Persaud	Shanti	Coordonnatrice des services administratifs
Ing	Ann	Adjointe administrative
Nero	Samantha	Adjointe administrative
Kailas	Mathanan	Gestionnaire, Services de TI
Patel	Ketan	Analyste-programmeur des systèmes
Watin	Aldeen	Analyste-programmeur des systèmes